

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE  
NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART  
DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE**

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

**COMITÉ SYNDICAL**

**Délibération de la séance du  
mardi 20 octobre 2020**

Syndicat Mixte de Gestion  
de l'ENMV  
46, cours de la République  
69100 Villeurbanne  
Tél. 04 78 68 98 27  
Fax 04 78 68 17 35

**Présent(e)s :** Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne  
Madame Laure-Emmanuelle Pradelle, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne  
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne  
Monsieur Stéphane Frioux, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon  
Madame Corinne Subai, conseillère Métropole de Lyon  
Madame Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon  
Monsieur Hugo Dalby, conseiller Métropole de Lyon

**Excusé(e)s :** Monsieur Gaëtan Constant, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

**Délibération n°2029 : Installation des membres du comité syndical et élection  
du Président du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD**

Rapporteurs : Mme Anne REVEYRAND, conseillère, Métropole de Lyon

**Délibération n°2029 - Installation des membres du comité syndical et élection du Président du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD**

Mesdames, Messieurs,

L'article 5.1 des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne dispose que le comité syndical se compose de 9 représentants désignés par les collectivités membres soit :

- 5 délégués de la ville de Villeurbanne
- 4 délégués de la Métropole de Lyon

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne, le mandat des membres du comité syndical suivra la durée correspondante à celui des assemblées qu'ils représentent.

Par conséquent, pour donner suite aux dernières élections municipales et métropolitaines, veuillez procéder à l'installation :

- **Des représentants de la Ville de Villeurbanne :**

- Cédric Van Styvendael
- Gaëtan Constant
- Stéphane Frioux
- Aurélie Loire
- Laure-Emmanuelle Pradelle

- **Des représentants de la Métropole de Lyon :**

- Hugo Dalby
- Caroline Lagarde
- Corinne Subaï
- Anne Reveyrand

L'article 5.1 des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne dispose que le Président du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole nationale de musique, de danse et d'art dramatique de Villeurbanne est élu par le comité syndical parmi les membres du comité qui représentent la Ville de Villeurbanne.

Il est donc proposé aux membres du comité syndical de procéder à l'élection du Président.

Candidat déclaré : Stéphane FRIOUX

Nombre de votant : 8

Majorité absolue : 5

Monsieur Stéphane FRIOUX a obtenu 8 voix.

Monsieur Stéphane FRIOUX, ayant obtenu la majorité absolue est élu Président du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD

Stéphane FRIOUX

Président du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique  
Villeurbanne

